



## Réunion statutaire : BUREAU EXÉCUTIF

### Procès-verbal de la Réunion du 3 Septembre 2022

#### **Membres présents (présentiel ou visioconférence) :**

Gwenaëlle NOURY, Présidente  
Patrice MARTIN, Secrétaire Général  
Loris BERTRAND, Trésorier  
Maryvonne DEL TORCHIO, Vice-présidente  
Alexandra BOCH  
Robert COTTET-GAYDON  
Delphine HAROLD  
Pascal HENRY  
Brian JOUBERT  
Éric LEMERCIER

#### **Invités :**

Charles GUEYDAN, Évènementiel  
Ludovic LEGUENNEC, Président du Conseil Fédéral  
Maître Laurent PLAGNOL  
Bertrand REYNAUD, DTN par Intérim

#### **Membres excusés :**

Éric BERGEROU, VP du Conseil Fédéral  
Anne CHALIER  
Laurent MOREAU  
Chantal SALA

*La séance est ouverte à 14h30, sous la présidence de Gwenaëlle NOURY. Le quorum est atteint (3 membres). Le bureau exécutif peut donc valablement délibérer.*

### **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

*Patrice MARTIN est désigné secrétaire de séance.*

*Patrice MARTIN souhaite être assisté de Maryvonne DEL TORCHIO, vice-présidente, pour assurer cette fonction.*

## **II. Validation du PV précédent**

---

Maryvonne DEL TORCHIO a identifié une erreur sur le procès-verbal de la précédente réunion du Bureau, portant sur le nombre de licences. Elle tâchera de la corriger.

Patrice MARTIN ajoute qu'il s'agissait du nombre de licences recensé au 30 juin et non au 31 mai. *Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.*

## **III. Point activité de la FFSG – Présidente**

---

### **1. Point DTN**

Gwenaëlle NOURY déclare que grâce à la direction du ministère des Sports, la CGO/CTS et le cabinet de Madame la Ministre des Sports, le nouveau DTN sera nommé le 1<sup>er</sup> octobre prochain, après qu'un appel à candidatures sera lancé.

La personne qui sera retenue devra disposer d'un profil porté vers les questions administratives. Il sera chargé de la bonne gestion des fonds publics et des cadres techniques placés auprès de la FFSG. Elle devra par ailleurs s'attacher à poursuivre la lutte contre les abus - qui constituent un fléau -, les violences sexuelles et le harcèlement de tout ordre.

Dans l'attente de la nomination d'un DTN, l'intérim de ce poste a été proposé à Bertrand REYNAUD et le ministère l'a accepté. Il occupe ces fonctions depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

### **2. Internet/site/communication**

Gwenaëlle NOURY indique qu'après un mois et demi d'échanges avec la société « Comme un Poisson dans l'Eau », les codes d'exploitation du site Internet ont été obtenus, celle-ci ayant formulé le souhait de cesser sa mission.

Plusieurs membres de l'instance ont reçu de nouveaux codes personnels. Ce dernier fera office de référent informatique, connectique et téléphonique et réalisera un inventaire au niveau de la flotte fédérale.

Robert COTTET-GAYDON confirme disposer des accès aux réseaux sociaux et au site Internet de la Fédération.

Maryvonne DEL TORCHIO souhaite que Robert COTTET-GAYDON réalise un audit de tous les systèmes informatiques et téléphoniques, dans le cadre d'une commission spécialisée.

Gwenaëlle NOURY l'approuve.

### **3. Commission d'éthique, de déontologie et de prévention et de traitement des conflits d'intérêts**

Gwenaëlle NOURY signale que ladite commission est en ordre de marche, après les votes du Conseil fédéral (CF) du 1<sup>er</sup> septembre dernier.

Elle est composée de trois membres nommés par la présidente :

Maître Stéphanie DAVAL

Anne GALUZZO

Brigitte LINDER – présidente de la FNSMR et membre du CNOSF

Et de 3 membres élus par le Conseil Fédéral le 1<sup>er</sup> septembre :

Elisabeth BONNET

Hubert BRAUD

Mireille SIMONIN

GN



Madame Huguette LONDY a été nommée référente intégrité. Pour ses premiers pas dans cette mission elle sera accompagnée par Marie LECH (qui occupait ce poste précédemment) pour une parfaite connaissance de la mission et des intervenants.

#### **4. Mise en place de la commission disciplinaire**

Gwenaëlle NOURY indique que la commission disciplinaire de première instance a été renouvelée et elle remercie Maître Alain BOULARD de son aide dans la composition de cette instance.

La commission est ainsi composée de :

Maître Nicolas LIGNEUL  
Maître Catherine SCHEFFLER  
Maître Brigitte BISSON  
Maître Florian DUCHMANN.

La commission d'appel se compose en outre de :

Maître Alain BOULARD  
Maître Thierry SCHNEIDER  
Daniel DE PAIX DE CŒUR

#### **5. CFOA**

Gwenaëlle NOURY félicite Anthony LEROY qui a été élu président de la commission fédérale des officiels d'arbitrage (CFOA), à l'unanimité.

Ronald BAU a été désigné secrétaire de l'instance et Alain JEANNE, trésorier.

#### **6. Partenaires**

Gwenaëlle NOURY rappelle que la convention avec le CIC a été signée dans le cadre de la précédente mandature. Elle fera probablement l'objet d'une nouvelle négociation. Un partenariat a de plus été conclu avec Synergice, assorti d'un montant de 60 000 euros.

Un fonds de solidarité dédié à l'Ukraine a enfin été obtenu, après confirmation du CNOSF, qui représente un montant de 8 000 euros.

Patrice MARTIN signale être en contact avec le CIC et son directeur général, Daniel BAAL. Celui-ci a exprimé son intérêt pour la FFSG et son souhait potentiel de renforcer le partenariat existant.

### **IV. Point du Secrétaire général**

#### **1. RH ! Point Licences ! Affiliations ! Releases ! Encadrement Vitesse**

##### RH

Patrice MARTIN rappelle que la Fédération comptait initialement huit salariés et un stagiaire et que la Direction n'a pas validé la période d'essai d'une salariée.

Une offre d'emploi sur l'évènementiel sera prochainement mise en ligne, dont le périmètre sera plus large.

Enfin, un salarié a demandé une rupture conventionnelle, qui a été reçue par la Direction le 16 août dernier. Il quittera la Fédération le 23 septembre prochain. Une offre d'emploi pour son remplacement est en cours de publication.

À la mi-octobre, la FFSG devrait retrouver néanmoins son niveau d'effectifs d'origine.

GN.



### Point Licences

Patrice MARTIN déclare que la FFSG comptait au 31 août 2022 :  
6 771 licences et 144 clubs affiliés, contre  
7 223 licences au 31 août 2021 et 162 clubs affiliés à la fin de la saison 2022

### Affiliations

Patrice MARTIN indique que plusieurs affiliations sont en cours, mais que certains dossiers ne sont pas complets – dont ceux d'Alençon, de Beauvais et de Calais.

Le Conseil fédéral (CF) a récemment validé l'affiliation de l'Association Sportive Besançon Patinage.

Par ailleurs, les affiliations des ligues :  
du Grand Est  
de Normandie et  
des Pays de la Loire

ne sont pas à jour. Celles-ci n'ont pas réglé les montants dus au titre de 2021.

### Releases

Patrice MARTIN propose de valider ce jour les quatre dossiers qui sont complets et qui concernent des arrivés d'athlètes en France, à savoir ceux de :

Amedeo BONETTO  
Elena DUMONT  
Tudor Dominic ANDREI  
Alina KOCHEGUROVA.

*Le Bureau exécutif approuve ces quatre dossiers.*

Patrice MARTIN aborde ensuite le cas d'Eléonore GABET, athlète suisse, pour une release en sortie, et propose aux membres du Bureau de surseoir à la décision.

### Encadrement Vitesse

Patrice MARTIN déclare suivre cette question, avec le DTN par intérim Bertrand REYNAUD et les équipes Vitesse. Concernant le short-track, une demande a été exprimée, en vue de disposer d'un adjoint au pôle France, à Font-Romeu. Le choix s'est porté à l'unanimité sur Vilma BOONSTRA. Le coût brut de ce recrutement s'élèverait à 5 000 euros et elle disposerait d'un contrat de salariée.

Quant au bobsleigh, Max ROBERT continuerait par ailleurs d'assurer une prestation de service, avec une convention qui serait limitée à huit mois et dont le montant représenterait 20 000 euros nets.

En ce qui concerne le curling, Thierry MERCIER n'est pas titulaire d'un diplôme, mais a passé une VAE et un BP doit être entamé. Néanmoins, encadrer l'équipe de France sans diplôme semble difficile. Alexandra BOCH s'enquiert en outre du cas de Bruno. Ce dernier est motivé et il semble important qu'il soit contacté de manière officielle par la Fédération.

Patrice MARTIN répond qu'il s'agit au préalable d'établir un cadre précis le concernant.

Enfin, un poste de directeur de la haute performance a été confirmé par le Ministère, ce qui semblait indispensable au sein d'une fédération olympique.

## **2. Validation Règles de sélection 2022-2026**

Patrice MARTIN explique que tous les chemins de sélection ont été validés.



Concernant les règles générales de sélection, certaines modifications devront être apportées à la page de couverture du document portant sur la saison 2022-2023.

De plus, la double négation dans la mention « sans que cette liste ne soit exhaustive » a été supprimée. Quant au point 3, la validation serait actée à la date de ce jour et non en date du 19 octobre 2018. Enfin, à la phrase « la commission de sélection transmet au bureau exécutif sa proposition » serait ajoutée la précision « pour information » (point 7).

Ce document est soumis à la validation du Bureau.

*Le Bureau exécutif approuve à l'unanimité le document, ainsi que les modifications qui y ont été apportées.*

### **3. Fonctionnement CSN – Membres associés / CR des CSN / EG / Glace in line**

#### Membres associés / CR des CSN

Patrice MARTIN indique que les frais des membres associés seront imputés au budget qui est alloué à la CSN. Par ailleurs, l'ensemble des comptes rendus des CSN devra être transmis au Bureau exécutif.

#### Prévention des situations de conflits d'intérêts pendant les sélections en CSN

S'agissant des réunions portant sur les choix de sélection, Patrice MARTIN fait remarquer que les membres des CSN qui auront à se prononcer sur un candidat pourraient se trouver en situation de conflit d'intérêts.

La Fédération souhaite ainsi qu'un suppléant au président de la CSN soit nommé et qu'il gère ces situations, le cas échéant. Cette mesure ne s'inscrit pas encore dans la réglementation, mais le sera sans doute prochainement. Les membres de la CSN concernés par une situation de conflit d'intérêts devraient se mettre en retrait le temps de la délibération sur un candidat.

Maitre Laurent PLAGNOL comprend que le suppléant permettrait de pallier les cas où le quorum ne serait plus atteint en l'absence du membre qui devra se mettre en retrait sur une candidature donnée.

Maryvonne DEL TORCHIO estime qu'il conviendrait d'en informer l'ensemble des présidents des CSN.

Loris BERTRAND suggère par ailleurs de définir les cas de conflit d'intérêts.

Maryvonne DEL TORCHIO fait observer que le comité d'éthique est en capacité de statuer sur ce point. Loris BERTRAND ajoute qu'il conviendrait que le membre qui se trouve dans cette situation ne participe pas non plus aux débats portant sur le candidat qu'il connaît, de manière qu'il n'influence pas le choix de l'instance par sa simple présence.

Patrice MARTIN prend note de ce point et indique qu'une communication sera diffusée aux membres de la présente instance sur ce sujet.

#### États Généraux

Patrice MARTIN signale que deux réunions sont prévues à la même période, à savoir le week-end du 1<sup>er</sup> et 2 octobre prochain, qui porteront sur le patinage de vitesse et le curling.

Maryvonne DEL TORCHIO souhaite que ces EG soient accompagnés par la Fédération, sachant que les réunions ont lieu simultanément. Et qu'il est indispensable que le Bureau Exécutif soit représenté aux 2 EG.

La présidente se rendra de fait à une des réunions. Patrice MARTIN propose de représenter le BE à l'autre.

Patrice MARTIN précise qu'elles se tiendront respectivement à Lyon et à Paris.

#### Glace in line

Patrice MARTIN fait savoir qu'une licence dite de glace *in line* est proposée, qui consisterait à permettre à des clubs affiliés de proposer ces activités en complément d'une activité de glace.

*GM*



Le projet permettrait de conclure un partenariat avec la fédération française de roller et skateboard sur cette discipline, dans la mesure où des liens et une certaine proximité avec la Fédération existent déjà. Cette action ne sera néanmoins possible que lorsqu'un DTN sera nommé.

## **V. Point du Trésorier**

---

### **1. Suivi budgétaire au 30 juin 2022**

*Le document de référence est vidéoprojeté et commenté.*

Le Trésorier rappelle en premier lieu que l'exercice 2022 est particulier, en raison des Jeux olympiques et du changement de gouvernance en cours d'année. De plus, l'année 2022 représente le premier exercice survenant dans un contexte de sortie de crise sanitaire.

Au 30 juin dernier, le taux d'avancement des recettes était conforme, s'affichant à 55 % sur le poste « vie sportive » et à 51 % sur la « vie fédérale ».

Sur le plan des charges, le taux d'avancement de ces deux postes s'établissait respectivement à 42 % et 44 %, ce qui révèle une situation de sous-consommation sur l'exercice 2022.

La situation financière de la Fédération est ainsi incertaine, dans la mesure où l'ensemble des éléments qui permettrait d'apprécier l'exercice budgétaire de l'année en cours n'est pas encore connu.

### **2. Bilan provisoire des Mondiaux**

Loris BERTRAND déclare par ailleurs que le résultat prévisionnel des Mondiaux s'établit pour l'heure à près de 1,4 million d'euros. Une interrogation demeure néanmoins, à propos des procédures de rétrocession des subventions aux collectivités locales et au ministère.

Celui-ci a en effet accordé à la FFSG une subvention d'un montant de 1,7 million d'euros, mais la convention stipule qu'en cas de bénéfice supérieur à 10 %, généré dans le cadre de l'événement des Mondiaux, les sommes excédentaires devront être restituées à l'État.

### **3. Budgets des CSN**

Loris Bertrand indique qu'il n'existe pas en tant que telles d'enveloppes budgétaires allouées aux CSN pour l'exercice 2022. L'exécuté enregistré en 2021 a simplement été reconduit en 2022.

La Direction de la fédération souhaite néanmoins définir une enveloppe budgétaire pour chaque CSN, au titre de l'exercice en cours. Les présidents seront invités à préciser avant le 20 septembre prochain les actions qui sont prévues au sein de leur CSN au second semestre, ainsi que leur coût.

## **VI. Point contentieux**

---

Dossier Ciprès : La FFSG est assignée devant le tribunal de Floride pour dommages et intérêts, la compagnie d'assurance refuse la garantie

Maître PLAGNOL indique avoir pris contact avec le cabinet Racine. Quatre dossiers contentieux sont en cours, correspondant aux affaires Ciprès, Capelle, Beyer et Marie-Calixte. S'agissant de ce dernier, la Fédération doit percevoir de sa part plus de 50 000 euros et il s'agira de parvenir à le contraindre enfin à rembourser, ce qu'il ne fait pas depuis 2014.

Maître PLAGNOL passe des informations concernant les affaires Beyer et Capelle qui ne seront pas divulguées dans ce compte rendu. Tout comme certaines précisions de l'affaire Ciprès.



En qualité de préposé de la Fédération et de membre de l'équipe de France, la plaignante aux Etats-Unis considère d'une part que la Fédération devrait être responsable des agissements de Monsieur Ciprès (argument qui ne serait vraisemblablement pas retenu si l'affaire était jugée en France au regard de la législation française). D'autre part, la plaignante estime que la Fédération a été informée des agissements de Monsieur Ciprès avant que l'affaire soit révélée dans la presse en 2019. Un entraîneur aurait en effet téléphoné au Président de la Fédération de l'époque peu de temps après les faits. La plaignante soutient donc qu'en envoyant Monsieur Ciprès aux Jeux olympiques suivants, la Fédération aurait aggravé son préjudice.

Dans cette affaire, la FFSG se heurte surtout au refus de son assureur Generali de faire jouer ses garanties, tant sur la prise en charge des frais de procédure que sur les condamnations éventuelles. Maître PLAGNOL s'emploiera ainsi à parvenir à un accord avec la compagnie d'assurance et dans le cas contraire envisagera une action en justice à son encontre. Par ailleurs, dans la mesure où une partie du préjudice de la plaignante a déjà été indemnisée dans le cadre d'autres procès, le montant de 5 millions d'euros demandé semble trop élevé.

Maître PLAGNOL se dit néanmoins confiant, dans la mesure où Monsieur Ciprès n'a jamais exercé en qualité de préposé de la Fédération. En revanche, s'il s'avère que la Fédération a réellement été informée des agissements de Monsieur Ciprès avant que la presse révèle l'affaire, la situation est tout autre. Il ne faut enfin pas perdre de vue que l'affaire se déroulant aux Etats-Unis, les concepts juridiques et leur appréciation, surtout dans l'Etat de Floride, ne sont pas les mêmes qu'en France.

## **Intervention Vice-Présidente en charge du Développement Territorial**

Maryvonne DEL TORCHIO indique en premier lieu que certains dossiers du PSF 2022 ont été ajustés, grâce au concours de Nathalie ROBERT. Tous ont finalement été renseignés la veille dans la base de données Osiris de l'AMS. L'ensemble des résultats sera prochainement communiqué aux ligues et aux clubs.

S'agissant des conventions avec les ligues, des instructions ont été données à Loris BERTRAND, en vue de verser à chacune 30 % du montant prévu dans le cadre de leur convention. Une réunion consacrée aux ligues aura lieu le 10 novembre prochain, visant à préparer ce sujet pour l'année 2023.

## **VIII. Tour de table des Présidents de CSN**

### *Patinage Artistique*

Brian JOUBERT fait savoir que la première réunion de la CSN PA s'est tenue le 30 août dernier. La suppression du socle commun ne semble pas correctement intégrée par l'équipe de la CSN. Brian JOUBERT a ainsi proposé de supprimer le pas imposé pour les élèves les plus jeunes et de le remplacer par le choréo-step, sachant que 85 % des entraîneurs y sont favorables.

Les membres de la CSN s'y sont dits favorables, mais ont toutefois exprimé une certaine gêne, car le règlement avait été voté à l'Assemblée générale des disciplines, au mois de juin dernier. Brian JOUBERT estime néanmoins que la réglementation en vigueur nuit au patinage artistique.

Gwenaëlle NOURY estime qu'il s'agit d'une proposition alternative répondant au bon sens, mais rappelle que le socle commun a été supprimé et qu'il n'est pas question de faire machine arrière.

Maître PLAGNOL confirme que sur le plan juridique, le socle commun n'existe plus, depuis que la présidente de la Fédération l'a décidé. À ce propos, la réglementation doit être mise à jour sur le site Internet de la commission.

Ludovic LEGUENNEC souhaite rappeler à certains membres de la CSN PA qui se comportent comme des dirigeants du patinage artistique français que seuls deux organes dirigent la Fédération, à savoir le Bureau exécutif et le Conseil fédéral. Les CSN doivent ainsi exécuter les décisions de ces derniers.



Gwenaëlle NOURY estime qu'il conviendra d'adresser deux communications distinctes. La première, qui sera produite par la Présidence à l'attention des membres de la CSN PA, rappellera que la partie du *book* relative au socle commun a été supprimée et que son président propose certaines modifications.

Par ailleurs, le présent procès-verbal permet d'acter que le Bureau exécutif adopte la proposition du président de la CSN PA, visant à modifier les dispositions pour l'année 2022-2023.

Gwenaëlle NOURY propose d'organiser une visio supplémentaire qui sera consacrée à ce sujet avec Brian JOUBERT, Maître PLAGNOL et Ludovic LEGUENNEC.

*Le Bureau exécutif adopte la proposition du président de la CSN PA, concernant les modifications réglementaires à apporter à un certain paragraphe du book.*

### Ballets

Delphine HAROLD fait savoir que deux réunions ont été organisées depuis la tenue de la précédente Assemblée générale, qui ont notamment porté sur le séminaire qui réunira les juges et les entraîneurs le week-end du 15 octobre prochain.

La *Nations Cup* constitue en outre un des objectifs de la saison suivante, laquelle compétition se tiendra à Boston, aux États-Unis.

Par ailleurs, la CSN souhaite changer le logiciel dédié aux compétitions et en installer un autre sur le matériel informatique existant, ce qui représenterait un moindre coût que le remplacement total dudit matériel.

Maryvonne DEL TORCHIO fait observer qu'en termes de logiciel et de matériel informatique, aucune CSN ne fonctionne de la même manière. La Fédération devra fournir des efforts pour les optimiser.

Delphine HAROLD souhaite enfin que les équipes qui ont été sélectionnées pour participer à la *Nations Cup* se réunissent en janvier prochain, en vue de renforcer le sentiment de cohésion de groupe des participants.

### Danse sur Glace

Éric LEMERCIER signale qu'un contentieux pourrait prochainement impacter la CSN DG, à propos de la réglementation des âges. En effet, un entraîneur russe exerçant à Dijon conteste l'âge des benjamins, plus strict que celle des *basic novices*.

Maryvonne DEL TORCHIO fait observer que la réglementation française est appliquée.

Éric LEMERCIER ajoute que le règlement en vigueur a également été validé en assemblée générale.

### BLS

Alexandra BOCH fait savoir que la première réunion de la CSN BLS s'est tenue la veille au soir et qu'elle a porté sur l'organisation de la coupe de France de poussée qui aura lieu le 18 septembre prochain.

Les championnats de France se tiendront les 4 et 5 mars prochain. Les

élus locaux seront conviés à ces manifestations.

Tentative de stage à Noël ou février à destination des enfants sur la piste de glace en fonction des heures disponibles.

### Sports Extrêmes

Pascal HENRY signale que la CSN Sports Extrêmes se réunira pour la prochaine fois la semaine suivante.



Aucun club ne s'est encore proposé pour organiser à la première manche des championnats de France. Niort organiserait à la seconde, les 18 et 19 février prochain.

Et la troisième manche se tiendrait à Louviers, les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023.

Les sélections à l'événement France Élités seraient enfin organisées les 12 et 13 novembre 2022, au Havre.

Une personne a par ailleurs formulé le souhait d'intégrer la CSN, laquelle peut normalement disposer de trois élus. Or seulement deux élus ont été nommés lors de l'assemblée générale. Ainsi, serait-il possible de coopter cette personne jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée ?

Ludovic LEGUENNEC le croit possible.

Maryvonne DEL TORCHIO suggère de vérifier cette possibilité dans le règlement.

Maitre PLAGNOL fait observer que dans le cadre d'une association, les statuts et le règlement intérieur priment. Au regard de l'article 21-2-9 du règlement intérieur de la Fédération, la cooptation est exclue et les mandats d'élus sont pourvus en Assemblée Générale.

Pascal HENRY le déplore et se souvient que la cooptation avait auparavant cours. Il suggère de modifier les statuts du règlement. Gwenaëlle NOURY en convient.

### Curling

Pascal HENRY (pour Noël MORARD) donne lecture des informations que lui a communiquées Noël, président de la CSN Curling.

La deuxième réunion s'est tenue la veille, actant le lancement de la saison qui débutera avec un stage à Genève les 24 et 25 septembre prochain.

La veille, 19 inscrits ont été recensés, seuls ou par équipe. Les clubs ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 15 septembre 2022.

Demande de convention tripartite pour le prêt de matériel pour les clubs nouvellement affiliés

Souhaite savoir qui se déplace de la FFSG aux Etats Généraux du Curling ?

### *Fédération internationale d'Ice-Cross :*

Pascal HENRY fait savoir que la FFSG a signé une convention avec cette fédération, qui acte l'engagement de cette première à organiser une manche lors des championnats du monde. En raison de la crise sanitaire, cet engagement n'a pas pu être honoré. La TSX a récemment sollicité Pascal HENRY à ce propos, en vue de savoir si cette manche pourra être organisée cette année. Les manches débuteraient en décembre prochain et se termineraient en mars ou avril 2023.

Gwenaëlle NOURY explique que la Présidence a besoin de connaître au préalable le montant du budget qui serait consacré à cette compétition, avant de se prononcer sur sa participation.

Pascal HENRY communiquera aux présents membres le budget qui a été établi par Ludovic DEVILLE, ainsi que ladite convention.

Par ailleurs, un membre de la CSN Sports Extrêmes, Jérôme AURIAT, a été élu au comité de direction de la fédération internationale de la TSX.

Félicitations à Jérôme AURIAT

Pascal HENRY demande que soit revu les statuts pour faciliter la gestion des CSN.

Il communiquera les membres associés de la CSN.



## **IX. Point du DTN Intérim**

---

Bertrand REYNAUD indique qu'il a pris l'intérim il n'y a que 3 jours.

Bertrand REYNAUD indique qu'il s'agira d'étudier la question du financement des formations aux DE et BP. Certains dossiers AFDAS ont été déposés tardivement, mais l'ensemble des dossiers obtiendra probablement un financement. En effet, l'AFDAS a créé 500 postes de sportifs de haut niveau. Environ vingt dossiers avaient initialement été déposés. Les fédérations se sont néanmoins aperçues que l'enveloppe allouée était conséquente et ont déposé davantage de dossiers. La campagne est désormais ouverte jusqu'au 12 septembre prochain.

Les aides personnalisées sont en cours d'études. Elles devront être ensuite validées.

Bertrand REYNAUD fait ensuite savoir qu'il s'est réuni avec le directeur du CREPS de Reims et que les échanges ont porté sur l'encadrement. Une convention doit être signée sur l'accompagnement de la Fédération sur le BP organisé au CREPS de Reims pour une rétrocession à la FFSG.

S'agissant le *short track*, la Fédération devra décider si elle soutient la compétition Open qui se tiendra à Font-Romeu.

Et aussi le besoin sur l'encadrement du Pole déjà mentionné aujourd'hui.

Pour le Bob, entretien avec Bruno MINGEON pour s'assurer du lancement de la saison, avec préparation adapté en soutien avec l'équipe garçon mais surtout sur le projet féminin.

Sur le Curling, c'est en cours avec Ludovic DEVILLE.

Sur le Patinage Artistique, un suivi sur les juniors avec 7 Grands Prix qui ont déjà commencé avec Courchevel.

## **X. Point Événementiel – Charles GUEYDAN**

---

Charles GUEYDAN signale que le Grand Prix de Courchevel s'est bien terminé. L'événement s'est avéré positif sur le plan sportif. Il remercie tous les bénévoles qui l'ont accompagné durant l'événement et particulièrement à Marine. Félicitation de l'ISU.

Annulation du GPJ de Grenoble

Pour 2023, sa tenue à Courchevel est incertaine (Tour de France) et une demande a été formulée auprès de l'ISU pour que l'événement se tienne à Vaujany, fin août prochain.

S'agissant de l'événement qui se tiendra à Angers, le montant du budget prévisionnel s'établit à 653 000 euros Interrogation sur la billetterie (notamment en fonction de la présence des japonais) et la mise à disposition de la patinoire à revoir. 2 visio avec la présidente et Maryvonne, une sur la présentation et une sur la technique. Charles a déjà fait 2 visites sur site pour la partie technique et avec France Télévision pour les plans caméra.

Les 2 clubs d'Angers (Artistique et Danse) accompagneront l'évènement avec des bénévoles.

Une convention tripartite (Ville Angers, Angers Agglo et FFSG) sera signée à la fin octobre 2022. Le département subventionnera 20 000 euros.

Un courrier a été adressé à la Région, demandant une subvention de 60 000 euros. Pour l'Agglo d'Angers c'est 3 évènements de soutenus pour un montant de 360000 €. Pour l'organisation des Élités à Rouen, une visio est programmé la semaine prochaine.



Par ailleurs, le gala de Vaujany se tiendra le 19 décembre prochain et le budget afférent est passé de 125 000 à 135 000 euros. Convention signée pour 3 ans. Des patineurs de renom devront être trouvés. Guillaume et Gabriella seront présents. Reste à trouver des étrangers et des numéros.

Plusieurs membres s'enquièrent de la proposition de tarifs billetterie de Charles GUEYDAN, pour l'événement qui se tiendra à Angers. Charles GUEYDAN la communiquera aux membres du Bureau, à l'issue de la présente réunion pour la validation des tarifs.

## XI. Proposition de calendrier des rendez-vous du Bureau exécutif

Patrice MARTIN propose de fixer les prochaines réunions du Bureau exécutif aux jeudis 6 octobre et 9 novembre 2022, vers 19 heures. Par la suite, une réunion aurait lieu le samedi 17 décembre en présentiel, aux Elites de Rouen.

En 2023, les réunions du Bureau se tiendraient par visioconférence les 5 janvier, 9 février, 15 avril et 18 mai ; sur le site de la Fédération, le 11 mars et probablement le 23 juin, si la réunion de l'Assemblée générale était maintenue au 24 juin.

Gwenaëlle NOURY souhaite que les réunions en présentiel débutent à 10 heures.

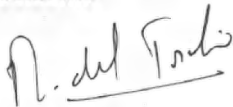
Ludovic LEGUENNEC rappelle que la date et le lieu de l'assemblée générale devront être validés par le Conseil fédéral. Cette question sera abordée lors de la prochaine réunion du Bureau, prévue au mois d'octobre 2022.

## VII. Questions diverses

*En l'absence de questions diverses, la séance est levée.*

Secrétaires de séance :

**Maryvonne Del TORCHIO**  
Vice-Présidente



**Patrice MARTIN**  
Secrétaire Général

**Gwenaëlle NOURY**  
Présidente

